

Caisse de compensation

Plus de 13 milliards de DH d'arriérés à fin mai

Les arriérés de paiement des opérateurs auprès de la Caisse de compensation s'élevaient au 31 mai 2014 à près de 13,04 milliards de DH. La moitié de ce montant concerne les produits pétroliers. Selon le Groupement des pétroliers du Maroc (GPM), sur les 14,5 milliards de DH d'arriérés en 2013, quelque 8,4 milliards ont été payés par la Caisse entre janvier et avril derniers.

La charge de compensation a atteint plus de 10,18 milliards de DH à fin mars 2014. Elle est en baisse de 5% comparée à la même période de l'année 2013, selon les dossiers reçus par la Caisse de compensation au 31 mai 2014. Par produit, la charge des produits pétroliers (le super sans-plomb et le gasoil 50 PPM) s'est élevée à près de 3,58 milliards de DH, contre 4 milliards en 2013. Cela représente un allègement de 11%. Rappelons qu'à partir de février 2014, le super sans-plomb n'est plus compensé (son prix reste toutefois réglementé). Le gouvernement avait aussi opté pour la baisse progressive des subventions unitaires octroyées au gasoil 50 PPM et qui varient de 2,5 DH/l au début du premier trimestre 2014 à 0,8 DH/l fin 2014. Pour ce qui est du Fuel n°2, la charge a atteint 83 millions de DH au premier trimestre, contre 134 millions en 2013, soit une baisse de 38%. Il est à noter que depuis février dernier, le Fuel n°2 n'est plus compensé.

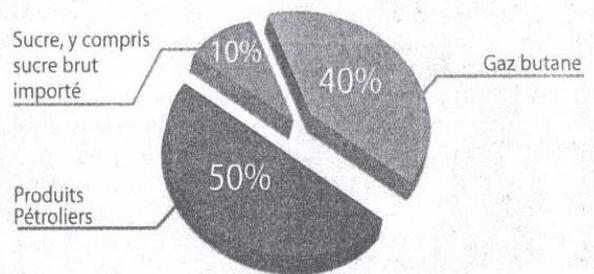
Concernant les fuels ONEE (spécial et normal), les subventions globales supportées par la Caisse durant les trois premiers mois de l'année se sont montrées à 870 millions de DH (dont 617 pour le fuel normal) contre près de 1,2 milliard à fin mars 2013. Ainsi, la charge a reculé de 27,5% sur une année. Signalons que l'État et l'Office national de l'électricité et de l'eau potable ont signé le 26 mai dernier un contrat programme

pour la période 2014-2017 portant sur un soutien de redressement d'environ 45 milliards de DH. L'engagement financier de l'État porte sur 22 milliards de DH, dont 13,947 milliards en tant qu'appui financier direct à l'ONEE pour atténuer ses coûts de production du fioul pour la période limitée de 2014-2017. Ainsi, il n'y aura désormais plus de subvention pour le fioul ONEE, mais plutôt un soutien financier dégressif aux tarifs d'électricité d'ici 2017 à travers ces 14 milliards alloués.

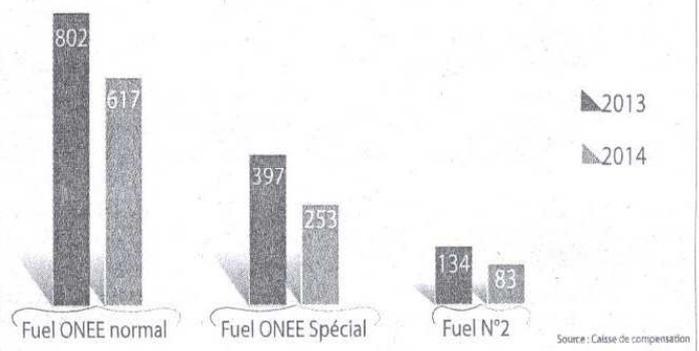
S'agissant du gaz butane, la charge de compensation de janvier à mars 2014 s'est élevée à plus de 4,41 milliards de DH. Contrairement à la tendance observée pour les produits pétroliers et le fuel, la facture du gaz butane a enregistré une hausse de 12% par rapport à la même période en 2013. Selon la direction de la Caisse, 95% de cette charge concerne les frais de distribution des centres emplaceurs, 1% le transport et 4% l'importation. À noter que le gaz butane est toujours subventionné. Les prix de vente n'ont subi aucune modification (40 DH pour la bouteille de 12 kg et de 10 DH pour celle de 3).

En outre, la compensation du sucre consommé et importé s'établit à 690 millions de DH à fin mars 2014, enregistrant ainsi une baisse de 23% sur une année. La restitution de sucre par les sociétés de boissons gazeuses et non gazeuses a atteint 16 millions de

Décomposition des arriérés de paiement à fin mai 2014



Évolution de la subvention des fuels (janvier-mars 2014)



DH entre janvier et mars dernier. Par ailleurs, les responsables de la Caisse de compensation indiquent que le paiement de la subvention au 31 mai 2014, des produits pétroliers, du gaz butane et du sucre a atteint 12,3 milliards de DH. En ce qui concerne les arriérés de paiement des opérateurs auprès de la Caisse, ils s'élevaient à 13,039 milliards de DH pour les cinq premiers mois de l'année, avec une part de 50% pour les produits pétroliers et 40% pour le gaz butane. Les 10% restants concernent le sucre y compris le sucre brut importé. Contacté par le journal «Le Matin», Youssef Aherdane, secrétaire général du Groupement des pétroliers du Maroc (GPM), déclare que les arriérés de paie-

ment des opérateurs pétroliers auprès de la Caisse de compensation restent importants. «Il faut noter qu'à fin 2013, les arriérés de paiement des sociétés pétrolières ont atteint 14,5 milliards de DH, dont 8,4 milliards ont été payés par la Caisse entre janvier et avril 2014. Selon nos estimations, le total des arriérés s'élève à plus de 16,6 milliards à fin avril 2014», indique Youssef Aherdane. Selon lui, il y a un décalage de deux mois entre le traitement des dossiers par les sociétés et leur réception par la Caisse. Cela veut dire que les arriérés déclarés par la Caisse à fin mai 2014 correspondent à ceux envoyés par les opérateurs fin mars. ■

Moncef Ben Hayoun